

COMMUNE ALMONT LES JUNIES

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 09 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la présidence de Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. RAYNAL Patrick - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - Mme ROUQUETTE Magali - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme TRAYSSAC Carole -

Absents ou Excusés : Néant

Date de la convocation : 01/09/2025

Monsieur M. LAQUERBE Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

- Délibération portant création d'un emploi de rédacteur
- Délibération pour commande carte Qualicardo

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 01/07/2025

Le procès-verbal du mardi 01 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR

M. RICCI, 1^{er} Adjoint, expose qu'un agent a été promu au grade de rédacteur par promotion interne. Ainsi, il propose la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet pour le poste de secrétaire générale de mairie à raison de 20h hebdomadaire.
Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-APPROUVE la proposition ci-dessus ;

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

III) DELIBERATION POUR ACHAT CARTE QUALICADO

Le Maire rappelle le principe des cartes offertes au personnel en fin d'année.
Considérant le principe de la carte Qualicardo vendue par l'association intercommunale des commerçants et artisans du bassin « Mes Découvertes »
(+ de 50 commerces), d'une valeur faciale pouvant être de 50 €, à consommer librement par tranche d'achat ou non dans chaque commerce.

Le Maire indique que cet achat permet de consommer local, de favoriser les circuits courts, qu'il induit un comportement écolocaliste et dynamise le territoire.


Il propose à l'assemblée l'achat d'une carte qualicardo d'une valeur faciale de 50 € qui peut être attribuée à chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire.
Le montant au budget communal, article 65741.

IV) RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DECAZEVILLE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le président de la Communauté de Communes Decazeville Communauté (tout EPCI) adresse chaque année un rapport des activités de l'année précédente aux communes membres. Accompagné du compte administratif.

Le Maire rappelle à l'assemblée, les différentes données figurant sur le lien :

 Bilans d'activités et compte administratif 2024 qui leur a été transféré par mail à chacun lors de l'envoi de la convocation pour cette assemblée.

Il comprend le compte administratif 2024 et sa délibération, les 3 rapports d'activités (eau et assainissement / déchets + autres activités de l'EPCI) et les délibérations.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le rapport de l'EPCI reprenant les bilans d'activités de Decazeville Communauté (eau, assainissement, déchets) et le compte administratif pour l'exercice 2024.

V) ETUDE MISE EN PLACE BORNE INCENDIE POUR LOTISSEMENT

Le Maire expose la nécessité d'avoir une borne incendie pour le futur lotissement d'une capacité de 60m³. Celle située au stade d'une capacité 130 m³, est trop éloignée. (côté stade) celle à Ginouillac est trop faible (11m³). Le service des eaux de la communauté de commune va établir une étude du coût de déplacement de la borne du stade à moins de 400m du lotissement pour qu'elle permette de couvrir les besoins. A suivre.

VI) DEMANDE BASKET CLUB BASSIN-HOUILLER


Il a été déposé une demande d'utilisation de la grande salle pour les entraînements du club de basket du bassin houiller de Decazeville les mercredi et vendredi de 17h30 à 19h00 (une dizaine de joueurs sont Almontois).

L'ensemble du conseil municipal est favorable. Il est nécessaire toutefois de coordonner avec les autres utilisateurs (écoles, associations, théâtre...). Tout en privilégiant les administrés. Une réunion de coordination sera programmée.

IX) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Ventsolair** : Le maire indique que l'entreprise Ventsolair qui dépend de la compagnie nationale du Rhone est venue lui présenter le projet d'installation d'éoliennes sur le haut de la commune (secteur Lhom).
Le projet : 4 (à 6 éoliennes) – hauteur max 1 : 200 m – puissance projet estimé 20 à 30 MW.
Les propriétaires des terrains concernés sont sollicités. Les retombées fiscales pour le territoire existent.

(exemple pour 4 éoliennes de 5MW : annuellement, commune 56 185 € - EPCI 122 762 € - Département 58 620 €). La commune est sollicitée pour avis, mais la décision finale revient à la Préfecture.

Mise en place du projet (initiation 2025  mise en service 2030)

- ✓ **Lotissement** : Aveyron Habitat a lancé les appels d'offres pour 4 T4 en location avec option d'achat. Le résultat sera le 1^{er} octobre. Lors de la rencontre avec les conseillers régionaux au mois d'août, il est dit que la région peut aider la commune pour installation de jeux dans les lotissements.
- ✓ **Travaux écoles - cantine** : Le Maire relève les différents problèmes d'isolation des écoles et cantine. Prévoir rideaux dans couloir pour la chaleur (comme dans le skydome du hall mairie) – réfléchir aussi à l'acoustique de la cantine.
- ✓ **Lave vaisselle salle polyvalente** : Il est nécessaire de revoir le problème d'achat d'un lave-vaisselle qui débiterait d'avantage....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président

Le Secrétaire de séance